

Révision tarifaire

2025

TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2025

RÉVISION DES TARIFS SELON LES DERNIERS INDICES CONNUS AU 30/10/2024

Soit la formule de révision du crématorium :

$$\frac{T}{T_0} = 0,16 + 0,40 \times \frac{S}{S_0} \frac{(1+K)}{(1+K_0)} + 0,11 \times \frac{E}{E_0} + 0,33 \times \frac{FSD1_t}{FSD1_{t_0}}$$

Avec,

T / T₀ Coefficient de variation des tarifs

S Indice « Salaires, revenus et charges sociales – Salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés (indices trimestriels) – Regroupement spéciaux – Ensemble des secteurs non agricoles », série n°1567453, suivant le coefficient de raccordement vers l'ancienne série de 1,2768.

Valeur de l'indice publié à la date de la révision.¹ 118,00 x 1,2768 x (115,1/100) =

173,41

Valeur de l'indice de la précédente révision : 114,60 x 1,151 x 1,2768 = 168,42.

S₀ Indice du salaire mensuel brut de base, ensemble des salariés du secteur privé et semi-public (réf. 1.50 et identifiant INSEE n°646938).

Valeur de l'indice publié à l'origine.

118,70

K Pourcentage de charges sociales obligatoires à l'époque de la révision.

60,37%

K₀ Pourcentage de charges sociales obligatoires à la date d'origine.

61,90%

E Indice « IP de production de l'industrie française pour le marché français – Prix de marché – MIG NRG – Énergie », série n°1652143, suivant les coefficients de raccordements vers les anciennes séries de 1,1754, 1,1993, 1,1315 et 1,2668²³

Valeur de l'indice publié à la date de la révision 124,50 x 1,1754 x 1,1993 x 1,1315 x 1,2668 =

251,56

Valeur de l'indice de la précédente révision : 183,30 x 1,1754 x 1,1993 x 1,1315 = 292,37

E₀ Indice du coût de l'énergie à l'origine. Indice « produits énergétiques », EG00-00 publié au BMS de février 2001. Identifiant INSEE n°850232.

Valeur de l'indice publié à l'origine.

125,00

¹ En accord avec les préconisations de l'INSEE, la série 001567453 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente 010562695. Pour prolonger les valeurs de l'ancienne série, il convient de calculer le ratio des valeurs du T2 2017 soit 115,1/100 = 1,151. Ici, la valeur de l'indice est 114,60 x 1,151 x 1,2768 = 168,42.

² En accord avec les préconisations de l'INSEE, la série 1570147, qui est arrêtée, peut être remplacée par la série équivalente 1652143 avec le coefficient de raccordement 1,1993. Pour prolonger la série 1570147, il faut multiplier la valeur de l'indice de la série 1652143 par les coefficients de raccordement. A partir de la diffusion de janvier 2018 (le 28/02), la série 001652143, en base 2010, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010534844, en base 2015, avec le coefficient de raccordement 1,1315. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2017, multipliez les indices de la nouvelle série par le coefficient. Ici, la valeur de l'indice est 183,30 x 1,1754 x 1,1993 x 1,1315 = 292,37.

³ A partir de la diffusion de février 2024 (le 29/02), la série 010534844, en base 2015, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010764361, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,2668. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2023, multipliez les indices de la nouvelle série par le coefficient. Ici, la valeur de l'indice est 127,90 x 1,1754 x 1,1993 x 1,1315 x 1,2668 = 258,43.

FSD1 Indice Frais et Service Divers n°1.
Valeur de l'indice publié à l'origine : juillet 2004. **174,3**
Valeur de l'indice de la précédente révision : 201.60

FSD1o Indice Frais et Service Divers n°1.
Valeur de l'indice publié à l'origine. **109,10**
Soit la formule de révision suivante :

$$\begin{array}{rcccc}
 T & & 278.10 & & 251.56 & & 174.30 \\
 --- = & 0.16 & + & 0.40 & --- & + & 0.11 & --- & + & 0.33 & --- \\
 To & & 192.18 & & 125.00 & & 109.10
 \end{array}$$

Et,

$$\begin{array}{r}
 T \\
 --- = 1.48742 \\
 To
 \end{array}$$

Le coefficient de révision depuis l'origine pour l'année 2025 ressort à 1,48742.

Le coefficient de la précédente révision était de 1,55504.

Le coefficient de variation par rapport à la dernière révision ressort donc à 1,48742/1,55504 soit 0,9565.

La variation des tarifs est donc de - **4,35 %** par rapport à la dernière révision des tarifs.

Ces résultats sont obtenus de la façon suivante :

- le coefficient de révision par rapport à l'origine est calculé à 5 décimales après la virgule ;
- le coefficient de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 4 décimales après la virgule ;
- le pourcentage de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 2 décimales après la virgule et s'applique sur les tarifs hors taxes.

TARIFS APPLIQUÉS AU 1ER JANVIER 2024

En euros	Tarifs au 1 ^{er} Janvier 2024		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
TARIF DE CRÉMATION			
Cercueil adulte	799.22 €	159.84 €	959.06 €
Cercueil enfant (1 à 12 ans)		Gratuit	
Cercueil enfant (moins d'un an)		Gratuit	
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans après inhumation	650.99 €	130.20 €	781.19 €
Plus de 5 ans après inhumation	325.49 €	65.10 €	390.59 €
CRÉMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	650.99 €	130.20 €	781.19 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	325.49 €	65.10 €	390.59 €
DISPERSION DES CENDRES DE PIECES ANATOMIQUES RESTES D'EXHUMATION AU CIMETIERE			
	45.12 €	9.02 €	54.14 €
DISPERSION DE CENDRES AU CIMETIERE (Fenestrelles)			
	90.24 €	18.05 €	108.29 €
RECEPTACLE A CENDRES IDENTIFIE (Urne cinéraire)			
	46.40 €	9.28 €	55.68 €
DEPOT PROVISOIRE DE L'URNE FORFAIT PAR MOIS APRES LE 1er MOIS			
	23.20 €	4.64 €	27.84 €
SUPPLEMENT SALLE DE CEREMONIE POUR UNE CEREMONIE PERSONNALISEE (1 heure)			
	135.36 €	27.07 €	162.43 €
SALLE DE CEREMONIE NON SUIVIE D'UNE CREMATION (1 heure)			
	135.36 €	27.07 €	162.43 €
PLATEAU D'INTRODUCTION POUR LES CERCUEILS FAITS DE MATERIAUX AUTRES QUE LE BOIS			
	53.62 €	10.72 €	64.34 €

TARIFS APPLICABLES AU 1ER MARS 2025 (FORMULE CONTRACTUELLE)

En euros	Tarifs au 1er Mars 2025		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
TARIF DE CRÉMATION			
Cercueil adulte	764.45 €	152.89 €	917.34 €
Cercueil enfant (1 à 12 ans)		Gratuit	
Cercueil enfant (moins d'un an)		Gratuit	
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans après inhumation	622.67 €	124.53 €	747.20 €
Plus de 5 ans après inhumation	311.33 €	62.27 €	373.60 €
CRÉMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	622.67 €	124.53 €	747.20 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	311.33 €	62.27 €	373.60 €
DISPERSION DES CENDRES DE PIÈCES ANATOMIQUES RESTES D'EXHUMATION AU CIMETIERE			
	43.16 €	8.63 €	51.79 €
DISPERSION DE CENDRES AU CIMETIERE (Fenestrelles)			
	86.31 €	17.26 €	103.57 €
RECEPTACLE A CENDRES IDENTIFIE (Urne cinéraire)			
	44.38 €	8.88 €	53.26 €
DEPOT PROVISOIRE DE L'URNE FORFAIT PAR MOIS APRES LE 1er MOIS			
	22.19 €	4.44 €	26.63 €
SUPPLEMENT SALLE DE CEREMONIE POUR UNE CEREMONIE PERSONNALISEE (1 heure)			
	129.47 €	25.89 €	155.36 €
SALLE DE CEREMONIE NON SUIVIE D'UNE CREMATION (1 heure)			
	129.47 €	25.89 €	155.36 €
PLATEAU D'INTRODUCTION POUR LES CERCUEILS FAITS DE MATERIAUX AUTRES QUE LE BOIS			
	51.29 €	10.26 €	61.55 €

INDICES DE K CONNUS À LA PÉRIODE DE LA RÉVISION

DECOMPTE DES CHARGES SOCIALES OBLIGATOIRES

		<u>Identifiant</u>	<u>Identifiant</u>	<u>Taux</u>
		<u>INSEE</u>	<u>au BMS</u>	
- Sécurité Sociale				23.57
Maladie	13.00	0483612	4-21	
Vieillesse	10.57	0483613	4-22 + 4-23	
		+ 0483614		
- Allocations familiales		1782339	4-24	3.45
- Fonds National d'Aide au Logement		0483628	4-53	0.50
- Retraite complémentaire ARRCO		0483617	4-31 A	4.65
- AGFF non cadre		0809832	4-36	1.20
- Taxe d'apprentissage		0483629	4-61	0.68
- Participation des employeurs à la construction		0483626	4-51	0.45
- Assurance chômage (ASSEDIC)		0483622	4-42	4.05
- Fonds National de Garantie des Salaires		0483623	4-43	0.25
- Formation Professionnelle		0483631	4-64	1.00
			Sous-total 1	39.80
- Congés payés (5 semaines) soit 5 / 45,33 *				11.03
- Jours fériés et payés (10 jours = 1,67) soit 1,67 / 45,33 *				3.68
			Sous-total 2	14.71
- Incidence des charges sociales obligatoires sur congés payés et jours fériés :	14.71%	x	39.80%	5.86
				60.37%

* 52 semaines dans l'année dont 45,33 effectivement travaillées, sur la base de 6 jours par semaine.

Nota :

Les charges sociales considérées comme obligatoires, sont celles obligatoires selon la législation du travail en vigueur, et publiées au BMS.

Les taux sont les taux minimums obligatoires et ne tiennent pas compte d'éventuelles améliorations apportées par les conventions collectives professionnelles ou d'entreprise.

Les taux "accident du travail" et "services médicaux du travail" ne sont pas pris en compte.

Le nombre de semaines effectivement travaillées tient compte de 5 semaines de congés payés et de 10 jours fériés et payés, sur la base de 6 jours par semaine.

* En accord avec les préconisations de l'INSEE, la série 483614 a été arrêtée et remplacée par deux séries équivalentes : 1718380 et 1718381. Pour faciliter le décompte des charges sociales obligatoires, le nouveau taux des allocations familiales correspond à la moyenne des derniers indices connus des deux séries équivalentes.

INDICES CONNUS AU MOMENT DE LA RÉVISION

IDENTIFIANT 10562695

Indice des salaires mensuels de base - Ensemble des secteurs non agricoles (NAF rév. 2 ENS) - Base 100 au T2 2017

Identifiant 010562695

SÉRIES CHRONOLOGIQUES

Paru le : 13/09/2024

TABLEAU GRAPHIQUE DOCUMENTATION TÉLÉCHARGEMENT

Transposer le tableau

Indice des salaires mensuels de base - Ensemble des secteurs non agricoles (NAF
rév. 2 ENS) - Base 100 au T2 2017

Année	Trimestre	Valeur
2024	T2	118,0
2024	T1	117,3
2023	T4	115,7
2023	T3	115,3
2023	T2	114,6
2023	T1	113,5
2022	T4	111,4
2022	T3	110,6
2022	T2	109,6
2022	T1	108,4
2021	T4	107,2
2021	T3	106,6

nd : Donnée non disponible

r : Donnée révisée

Champ : France hors Mayotte

Source : Voir onglet Documentation

IDENTIFIANT 010764361

Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG NRG – Énergie (B05, B06, C19, D35, E36)

SÉRIES CHRONOLOGIQUES

Paru le : 31/10/2024

Prix de marché – Base 2021 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010764361

TABLEAU RÉVISION GRAPHIQUE DOCUMENTATION TÉLÉCHARGEMENT

Transposer le tableau

Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG NRG – Énergie (B05, B06, C19, D35, E36)

Année	Mois	Valeur
2024	Septembre	(p) 127,5
2024	Août	(p) (r) 127,4
2024	Juillet	(p) (r) 126,4
2024	Juin	(r) 124,5
2024	Mai	124,6
2024	Avril	132,2
2024	Mars	140,1
2024	Février	140,6
2024	Janvier	142,3
2023	Décembre	148,3
2023	Novembre	148,5
2023	Octobre	145,9

p : Donnée provisoire
r : Donnée révisée
Champ : France
Source : Voir onglet Documentation

FSD1

FSD1

Frais et services divers - modèle de référence n°1

Frais et services divers



☆ Supprimer le favori

🔔 Créer une alerte

Dernières valeurs

Composition et Historique



DERNIERE VALEUR CONNUE AUJOURD'HUI | 📅



En baisse
FSD / FSD1

Date
Sept. 2024

Valeur
174,3

M -1
175,4

MM -1
-0,63%

MM -12
-6,29%

EVOLUTION DES DERNIERS MOIS

📈 Courbe



